

5830
—
76

Lynen

Bruscelles —

4

RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de l'œuvre ~~ouvrage~~ soumis
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° en date
du 22 juillet 1930.

Bruxelles, le 22 juillet 1930.

*Fin de
l'œuvre*

3
23 juillet 1930.

Monsieur,

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous retourner sous ce pli la photographie que vous avez eu l'obligeance de me communiquer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur André Lynen

Avenue Mont Kemmel, 15,

Bruxelles.

8

2
16 juillet 1930.

C

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission d'Art Ancien, en sa séance du 14 juillet courant, n'a pas émis un avis favorable à l'acquisition du tableau dont il s'agit dans votre lettre du 5 juillet.

Nous tenons le tableau à votre disposition. Vous pouvez le reprendre, sur présentation de la présente et contre reçu, tous les jours de 9 1/2 à 12 heures et de 14 1/2 à 16 heures, sauf le samedi après-midi.

En vous remerciant de votre amabilité, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur André Lynen

Avenue Mont Kemmel, 15,

Bruxelles.

ANDRÉ LYNEN

Bruxelles, 5 juillet 1930.
LA HULPE, LE
"LOUIS VERT", 20, AVENUE ERNEST SOYAY
15 - Avenue Mont Kemmel.

A Monsieur le Conservateur en Chef
du Musée Royal
Bruxelles,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous proposer pour
l'achat par la Commission du musée, d'un
portrait de femme par Miereweld (signé)
mesurant 64 x 56 et peint sur bois, prix 35000 fr.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression
de mes sentiments les plus distingués

Pvndu
Lynen

N. B. Au cas où ce tableau vous paraîtrait
intéressant, je me tiens à votre disposition pour
tous autres renseignements le concernant.